



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 193-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.249

Déposée le : 11.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Freudiger (Langenthal, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -

Importance des milieux d'extrême gauche dans le canton de Berne

Dans sa réponse à l'interpellation 308-2019 de la députée Ammann « Extrémistes de droite et réseaux d'extrême droite au sein de la Police cantonale bernoise ? », le Conseil-exécutif cite les données 2019 du Service de renseignement, selon lesquelles on a enregistré en 2018, dans toute la Suisse, 53 (0) incidents relevant de l'extrémisme de droite et 226 (78) incidents relevant de l'extrémisme de gauche (les nombres entre parenthèse indiquant pour chaque catégorie le nombre d'incidents violents en 2018). Ces données invitent à analyser de manière approfondie le danger que représentent (aussi) les milieux d'extrême gauche.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les incidents auxquels fait référence la compilation du Service de renseignement citée par le Conseil-exécutif ? De tels incidents, notamment des incidents violents liés à l'extrême gauche, se sont-ils produits dans le canton de Berne ?
2. Dans l'analyse du Conseil-exécutif, quel est le danger potentiel que représentent les acteurs violents d'extrême gauche pour le canton de Berne ? Selon quels scénarios le danger est-il susceptible de se concrétiser ?
3. Quelles sont les caractéristiques des milieux d'extrême gauche dans le canton de Berne, notamment en comparaison nationale ?
4. Avec quels autres groupes les milieux d'extrême gauche du canton de Berne sont-ils en relation ?
5. Par quels moyens – qu'il s'agisse de mesures d'exécution ou d'adaptations législatives – pourrait-on améliorer l'identification précoce des actes violents liés à l'extrême gauche ?

6. Le centre fédéral pour requérants d'asile de Kappelen, près de Lyss, a été endommagé lors d'une attaque qui l'a rendu inutilisable, ce qui a obligé la Confédération à se rabattre sur la caserne de Boltigen. Que s'est-il passé à Kappelen ? Quels ont été les dégâts directs et indirects ? Quelles sont les conséquences ?
7. Sur le site alémanique d'extrême-gauche barrikade.info, l'attaque contre le centre de Kappelen a été commentée dans les termes suivants : « Les camps sont des lieux de violence et de contrainte. Ce genre de lieux appelle une réaction, que ce soit sous la forme d'un sabotage direct, de soulèvements ou de protestations au quotidien dans les camps, d'affiches dans l'espace publique, de textes ou bien d'autres moyens. » (article du 25 avril 2020, traduction). Le Conseil-exécutif considère-t-il qu'un tel commentaire risque d'inciter d'autres personnes à commettre des attaques similaires ? Le fait d'inciter d'autres personnes à commettre des actes violents pourrait-il constituer un acte punissable selon le Conseil-exécutif ? Si tel est le cas, le Conseil-exécutif prend-il des mesures pour lancer une poursuite pénale ?
8. Est-il exact que les noms et les adresses de policiers ont été publiés sur des sites d'extrême gauche, avec des appels implicites ou explicites à la violence contre ces policiers et leur famille ? Si tel est le cas, le Conseil-exécutif considère-t-il que ce genre de publications et d'appels est punissable, et prend-il des mesures pour lancer une poursuite pénale ?

Destinataires

– Grand Conseil